

Conseil scientifique (*en visio et présentiel*) du CNRS des 27-28 janvier 2022

Compte rendu des élus du conseil

(Prise de notes informelles susceptibles de contenir des erreurs de transcription ou d'interprétation de discussions)

[La composition du conseil scientifique](#)

Résumé

- Remplacement d'un membre élu du Conseil (collège C)(vote du Conseil)
- Points d'actualité
- Préparation de la campagne 2022 de concours de recrutements de chercheurs et de chercheuses
- Projet de décision relative aux catégories de projet et d'opération de recherche pouvant bénéficier du contrat de mission scientifique, pris en application de l'art. 1er du décret 2021-1449 (vote du Conseil)
- Discussion avec la Direction du CNRS
- Remplacement de membres nommés aux conseils scientifiques des instituts (vote du Conseil)
- Développement durable : Plan d'action national du CNRS
- Présentation scientifique intitulée « Milieux polaires : changements récents et questions ouvertes »
- Emérite des directeurs et directrices de recherche (campagne 2022)(vote du Conseil restreint)
- Présentation du COMETS
- Approbation du compte rendu des débats de la réunion des 18 et 19 novembre 2021 (vote du Conseil)
- Discussion et Adoption des recommandations (vote du Conseil)

Prochain CS : les 25 et 26 avril 2022

1 - Remplacement d'un membre élu du Conseil (collège C) (par *Dorothee Berthomieu*)

- Suite à la démission de Pierre-Yves Saillant qui vient d'être élu au CA du CNRS (les deux mandats n'étant pas cumulables), il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection. Il n'y avait qu'une candidate : Mme Véronique Dom.

Vote : 17 pour, 3 abstention

2 - Points d'actualité (par *Dorothee Berthomieu*)

- Yaël Grosjean vient d'être élu porte-parole du C3N et est donc invité aux réunions du CS. Le président de la CPCN est empêché de venir cette fois.
- Nouveau modèle du dossier d'évaluation de l'HCERES : le dossier demandé aux unités est très compliqué (cf. la « recommandation pour la Réduction de la charge administrative dans l'évaluation des unités » en fin de compte rendu). Il n'est plus fait qu'une évaluation du bilan et pas du projet (c'est aux tutelles de se charger du projet). Il n'y aura pas de visites sur site mais des visioconférences des laboratoires. Des discussions sont prévues entre le bureau de la CPCN et la direction du CNRS en mars afin de savoir comment les visites sur site pourront être organisées (voir la recommandation votée le 28 Janvier) Un travail supplémentaire sera donc attribué aux sections du comité national qui devront étudier les projets des unités. Quel budget va être alloué pour ce point? Une question perdue au sujet du rephasage entre l'évaluation des chercheurs et des unités. Comment ce problème issu de la crise sanitaire va-t-il être réglé?. A ce jour, pour la vague C, le DGDS propose de découpler les évaluations des activités des chercheurs de leur projet).
- DORA : le CNRS et l'HCERES ont signé cette déclaration. La question se pose de savoir comment cet engagement va impacter les chercheurs CNRS et les laboratoires dans leur évaluation. Il ressort que ce qui est important ce n'est pas dans quels journaux les chercheurs publient mais la qualité de ce qu'ils publient et la nature de leur contribution respective. Un tel changement de l'évaluation va impliquer beaucoup plus de travail pour toutes les personnes qui participent à l'évaluation des chercheurs. Est-ce que cela va être gérable humainement?
- On sait par ailleurs que les sections doivent déjà sélectionner en un temps limité les dossiers lors des JAD (phase admission à poursuivre). Chaque section semble avoir ses critères pour faire cette sélection et il faudrait peut être une uniformisation des procédures via une lettre de cadrage qui devrait permettre plus de transparence lors de cette sélection.
- Comment le CNRS peut sensibiliser les citoyens aux problèmes du changement climatique? Est-ce qu'il faut passer par des films (cf le film Don't Look Up qui a eu beaucoup d'écho dans les médias). Peut être que le CNRS, à travers ses laboratoires pourrait montrer l'exemple sur la diminution de son impact CO2 (cf Point 7). La réponse ne peut toutefois pas encore être générale au CNRS, mais c'est laboratoire par laboratoire qu'on peut commencer à montrer l'exemple (cf initiative labos 1point5).
- Fariba Adelhkhah est de nouveau incarcérée <http://www.sciencespo.fr/a-propos-fariba-adelkhah-roland-marchal-ce-que-on-sait>. Le CS a de nouveau émis une recommandation (cf fin du compte rendu).

3 - Préparation de la campagne 2022 de concours de recrutements de chercheuses et de chercheurs

-Autorisations à concourir pour contribution notoire à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur ou de directrice de recherche pour la campagne de recrutement 2022 : *Décision du Conseil*

Cette autorisation concerne des candidats qui souhaitent raccourcir le délai que leur autorise le règlement. Une demande a été soumise au CS cette année. Il s'agit d'un candidat avec un déroulé de carrière atypique : maître de conférence, délégation au CNRS, détachement au CNRS avant un recrutement CRCN (après 15 ans). **Vote** : 11 pour, 4 contre, 5 abstention

- *Propositions de nominations au jury d'admission des directeurs et directrices de recherche : Avis du Conseil*

Vote : 17 pour et 3 abstention

- *Elargissement des jurys d'admissibilité des expertes ou experts : Avis du Conseil*

Dans les jurys de concours, s'il y a des profils très spécifiques que la commission ne peut pas évaluer, on peut faire appel à des experts (il s'agit en général des membres d'autres sections). Le plus souvent, les experts sont nommés non pas en fonction des candidats mais en raison de l'intitulé du concours ou des postes coloriés. Ce problème est particulièrement fréquent dans les CID car tous les sièges ne sont pas pourvus (les membres doivent être membres d'autres sections). Il est question dans un futur proche d'élargir le vivier des experts possibles.

Vote pour la proposition des expertes et experts dans les jurys d'admissibilités : 20 Pour, 2 Abstention

4 - Projet de décision relative aux catégories de projet et d'opération de recherche pouvant bénéficier du contrat de mission scientifique, pris en application de l'art. 1er du décret 2021-1449 - Présentation : Martine Jallut, responsable du service conseil et expertise juridique de la DRH et Hugues de la Giraudière directeur des ressources humaines du CNRS.

Le projet de décision est soumis au CS pour donner un avis sur le "Projet de décision relative aux catégories de projet et d'opération de recherche pouvant bénéficier du contrat de mission scientifique, pris en application de l'art. 1er du décret n° 2021-1449.

Il est rappelé que ces CDI de missions sont des emplois non permanents financés sur des ressources propres dont la durée doit nécessairement être supérieure à 6 ans. Il est fait le constat qu'aucune source de contrats de chercheur n'est éligible puisqu'ils ne dépassent pas les 6 ans requis. Les projets typiquement visés seraient les PIA.

Vote sur le projet de décision : 4 pour, 10 contre, 7 abstention

5 - Discussion avec la Direction du CNRS. Présence d'Alain Schuhl (DGDS), de Christophe Coudroy (DGDR) et d'Antoine Petit (PDG)

Le Président de la République a exprimé son souhait que AP continue à la direction du CNRS. Il y aura des auditions début février au sénat et dans la foulée à l'Assemblée Nationale. Après les votes, il sera nommé lors d'un conseil des ministres en février. Pendant cette période, Antoine Petit a été nommé P-DG par intérim. Il été reçu par le Président de la République le vendredi 14 janvier, le lendemain de son discours devant France Universités (nouveau nom de la CPU). Il continue de croire au CNRS et a indiqué que dans les autres pays il y a aussi des organismes de recherche et pas uniquement des agences de moyens. Mais il faut réfléchir à comment interagir avec les universités. Il souhaite mettre en avant (1) le fait que nous continuions à recruter chaque année des chercheurs de haute qualité internationale (plus de 30% de chercheurs recrutés à l'international), ce que font moins bien les universités et (2) nos résultats à l'ERC (plus de la moitié des chercheuses et chercheurs qui ont été lauréats sont issus du CNRS alors qu'ils ne représentent que 11% de l'ensemble des forces de recherche nationale). Ces éléments montrent la plus-value du CNRS et justifie qu'on continue d'investir dans le CNRS. On demande de plus en plus à la science d'être au service de la société. La plupart des problématiques nécessitent des approches pluridisciplinaires que le CNRS doit pouvoir apporter. C'est dans cet esprit là qu'il a présenté sa candidature.

Q : quelle est la position officielle du CNRS par rapport à la déclaration du Président de la République?

R : Il n'a pas été dit que le Président voulait transformer les organismes en agences de moyens.

Q : les politiques poussent de plus en plus pour une recherche avec des résultats immédiats dont on peut bénéficier rapidement pour les mettre en œuvre ; est-ce qu'il n'y a pas un risque pour des organismes comme le CNRS à ce qu'il y ait moins d'engouement pour financer la recherche ?

R : Le métier du CNRS c'est de faire de la recherche fondamentale ; c'est dans mon programme qui se résume en un slogan : "la recherche fondamentale au service de la société". On en a besoin et pas uniquement pour l'avancée des connaissances mais aussi pour les grands enjeux sociaux ainsi que pour les acteurs industriels. La plus-value du CNRS c'est de faire de la recherche fondamentale et l'industrie pourra en profiter en la transposant en développements technologiques.

Q : quelles sont véritablement les valeurs pour la direction du CNRS ? Le recrutement, l'accroissement des moyens, les salaires ? Est-ce qu'il n'y a pas aussi des révisions fondamentales dans les années à venir ?

R : On passe beaucoup de temps sur le nombre de chercheurs permanents mais ce n'est pas le seul sujet. Il y a aussi les IT permanents mais aussi les chercheurs non permanents (déficit de post-doc par exemple). Le package d'accueil pour un jeune recruté est un élément qui peut-être différenciant d'un organisme à un autre. Le statut d'EPST présente des limites notamment des marges de manœuvre limitées sur les salaires. La LPR répond en partie à cette question pour les nouveaux recrutés (2 fois le SMIC). Il y a des éléments de promotion qui devraient arriver pour ne plus limiter à 11% de DR1/DR2. Que pense le CS en ce qui concerne ces priorités ?

Q : Il y a des organismes dont la mission est d'organiser, d'effectuer et faire effectuer la recherche, et les présidents peuvent décider. Est-ce que c'est aussi présent dans le statut du CNRS ? Est-ce que les moyens type PEPR sont des moyens supplémentaires donnés aux organismes pour financer la recherche ?

R : Oui, lorsqu'on nous donne la charge d'un PEPR, on nous donne une mission d'agence mais de programme plutôt que de moyens. Une agence de moyens c'est l'ANR. De plus, l'ANR fait du bottom up. Une des particularités des PEPR c'est d'être organisés de façon top down. Là on est dans un rôle d'agence de programme que le CNRS a toujours plus ou moins joué et je pense que ça a un sens qu'un organisme joue ce rôle. En revanche, ça n'a aucun sens que les universités veuillent jouer ce rôle.

Q : pour le CNRS fort, le recrutement doit être fort ? Les universités voudraient prendre la main sur le recrutement. Dans la version actuelle du recrutement le JAD ne fonctionne pas.

R : Les universités ne sont pas concurrentes des organismes de recherche. Il faut vraiment regarder les choses uniquement en terme de coopération.

Q : est-ce qu'on peut chiffrer un petit peu la distinction recherche fondamentale vs appliquée ? Quelle attente a le CNRS vis à vis des vraies percées scientifiques ?

R : Au CNRS on accumule des connaissances. 100% des résultats de la recherche ont des percées même s'il n'y a pas forcément de transfert.

Q : Dans les mots-clés il y a le soutien à l'émergence et la réactivité. C'est une des forces éventuelles qui est de détecter des émergences parfois ailleurs dans le monde et pouvoir réagir en enclenchant sur des actions fortes en France.

R : Aujourd'hui, il faut mettre plus d'argent dans la recherche globalement et ce n'est qu'après qu'il faut voir comment on répartit ces moyens. Il faut rappeler aux députés et sénateurs pourquoi on a besoin de recherche, d'universités, etc. Notre difficulté, par rapport à d'autres secteurs, est qu'on est dans une concurrence internationale de plus en plus importante. Si on veut rester un grand pays, il faut se poser cette question.

Q : On sait que la recherche c'est une coopération entre public et acteurs privés. En France on met de moins en moins de moyens dans la recherche industrielle. La problématique est aussi de dire aux gouvernants qu'il n'y a plus assez de moyens mis par le privé dans la recherche et il faut leur porter le discours sur le CIR qui ne remplit pas son rôle.

R : Il faudrait trouver les mécanismes qui incitent à plus financer des activités R&D. Il me semble qu'il y a un vrai sujet d'efficacité du CIR. Les laboratoires communs sont un bon outil : les moyens vont dans ces labos et ne sont pas détournés par les entreprises.

Q pour Christophe Coudroy: peut-on faire le point sur ce qui a été fait depuis la visite d'une délégation du CS au sujet de la surcharge administrative en novembre dernier ?

R : deux actions ont été mises en œuvre et nous poursuivons nos travaux sur le sujet :

(i) lorsqu'un email est envoyé à une adresse générique, la personne qui prend en charge le dossier doit répondre et se présenter.

(ii) au niveau du fonctionnement des SPVs : lorsque les contrats sont achevés, les chercheurs peuvent revenir pour échanger sur ce qui n'a pas fonctionné.

6 - Remplacement de membres nommés aux conseils scientifiques des instituts (avis du Conseil)

Remplacement de Hervé Liebgott, démissionnaire du Conseil scientifique de l'INS2I. Proposition de Silvio Nicolescu : DRCE1, expert en automatique.

Remplacement de Rachid Guerraoui, démissionnaire du Conseil scientifique de l'INS2I. Proposition de Marilena Vendittelli : professeure associée à l'Université la Sapienza à Rome et experte en automatique, possédant une bonne connaissance du système français.

Remplacement de Raphaël Jungers, démissionnaire du Conseil scientifique de l'INS2I. Proposition de Pascal Frossard : professeur à l'EPFL, spécialiste en machine learning, imagerie et traitement du signal.

Vote pour les 3 remplacements : Unanimité pour

Remplacement de Maria-Pilar Bernal-Artajona, démissionnaire du Conseil scientifique de l'INSIS car elle a été nommée chargée de mission de l'institut. Proposition de (i) Daniela Dragomirescu PU INSA de Toulouse (LAAS CNRS) qui travaille sur les réseaux de capteurs sans fils et (ii) Razvan Stoian DR au laboratoire Hubert Curien spécialiste de l'ablation de matériaux par laser femtoseconde. Afin de maintenir la parité dans le conseil et en raison de sa vision sur l'international (dont elle est en charge au LAAS), l'INSIS a une préférence pour Daniela Dragomirescu.

Vote : 18 Pour Daniel Dragomirescu et 1 pour Razvan Stoian

7 - Développement durable : Plan d'action national du CNRS - Présentation : Sophie Godin-Beekmann, référente INSU et membre du groupe de travail mobilité et Blandine De Geyer, référente nationale développement durable du CNRS.

Présentation du Plan d'action national du CNRS - Réduire l'impact environnemental de notre établissement (DGDS et MPR)

1. Les métiers de la recherche face au changement climatique

Le but est de mettre en cohérence pratiques de la recherche et empreinte environnementale. Le CNRS est interpellé par la société civile, les pouvoirs publics, les candidats aux concours, les entreprises ... Il y a de plus en plus de volets développement durable dans l'ESR, dans les critères d'évaluation. Il y a des sollicitations des chercheurs et IT qui veulent connaître leur impact environnemental (par exemple avec l'initiative Collectif 1point5 <https://labos1point5.org/>). Le CNRS cherche la manière la plus adaptée pour l'établissement de répondre. Il faut réussir à concilier qualité de la recherche et réduction de l'empreinte environnementale.

2. Comité développement durable du CNRS : bilan après 1 an

En octobre 2020 a été effectuée la première action de ce comité avec message conjoint du CNRS et de la CPU aux DU pour (1) mettre en place une réflexion sur l'impact des activités du labo et (2) utiliser l'outil développé par labo 1point5. Ces messages sont envoyés via les DU. Chaque laboratoire doit nommer un référent développement durable. Les DRs ont également récemment mis en place de tels référents. Le GDR 1point5 vient d'être créé (<https://labos1point5.org/le-gdr>). Il va utiliser les travaux des données par l'outil ges1point5 pour mener des travaux de recherche (financement de thèses). 290 labos se sont inscrits pour 90 bilans finalisés. Les premiers résultats montrent un bilan de 4 Tonnes équivalent CO2/membre (seulement les bâtiments et déplacements sont pris en compte ; pas les achats, le numérique...) ; 585 t CO2/labos en moyenne. Les déplacements sont le premier émetteur de CO2.

Le plan d'action comporte 5 axes thématiques (déplacements, numérique, achats, énergie et économie circulaire) et 3 axes transverses (gouvernance, mesure empreinte et sensibilisation & formation). Une structure transversale a été mise en place dans le comité (qui se réunit au moins une fois par mois).

Le groupe de travail mobilités est chargé d'étudier (1) les trajets domicile-travail et (2) les missions (Quels leviers d'actions pour les missions ?). Exemples de pistes : usage de l'avion et remboursement km voiture (certains pays européens ont limités l'usage de l'avion pour les trajets courts ; le CNRS pourrait y réfléchir). Encourager le vélo, électrique, les transports en commun. Il y a également une réflexion sur les "alternatives aux déplacements" comme les visioconférences ou sur "l'hypermobilité" (un certain nombre de chercheurs qui partent pour plusieurs jours pourraient réfléchir à d'autres moyens ou à la nécessité de la mission pour moins impacter le CNRS). Enfin, il y a des réflexions sur le co-voiturage, le renfort du parc électrique du CNRS, les aménagements pour faciliter le vélo, les aménagements d'horaires pour faciliter l'utilisation des transports en commun.

3. Quelle position de l'établissement ? - Par A. Schuhl (DGDS)

La question de savoir comment le CNRS s'inscrit dans la stratégie bas carbone de l'état et de l'ESR tout en s'assurant que ces mesures n'impactent pas la qualité de la recherche. Le pré-requis est de concilier excellence scientifique et réduction des émissions. Mais un certain nombre de questions vont devoir être considérées : Comment arbitrer des mesures de réductions d'émissions ? Quel impact sur l'évaluation (versus conférences internationales) ? Quel mode de financement ? Quelles ressources humaines pour la mise en œuvre ? La question a été posée au comité d'éthique du CNRS et elle est posée au CS du CNRS.

8 - Milieux polaires : changements récents et questions ouvertes - Présentation : Cécile Agosta, chercheuse au CEA (labo LSCE)

Cécile Agosta (<https://cecileagosta.github.io/>) est spécialiste de la modélisation de l'atmosphère en lien avec le manteau neigeux. Sa zone d'étude principale est l'Antarctique.

9 - Eméritat des directeurs et directrices de recherche (campagne 2022) (proposition du Conseil en composition restreinte aux directeurs de recherche et corps assimilés)

Invités: les directrices et directeurs d'instituts. Aucun cas particulier. Toutes les demandes ont été votées favorablement à l'unanimité.

10 - Présentation du COMETS - Présentation : Christine Noiville

Le COMETS (<https://comite-ethique.cnrs.fr/>) vient d'être très largement renouvelé et est composé de 13 membres (y compris la présidente) représentatifs des différentes disciplines du CNRS. Le COMETS est saisi par le conseil d'administration, le conseil scientifique ou le PDG du CNRS. Il a également la faculté de se saisir de toute question qu'il juge pertinente. Ses avis sont publics. Deux autres référents peuvent être saisis par des individus: référent déontologie Joël Moret-Bailly et référent intégrité scientifique Rémy Mosseri. Actuellement, le COMETS engage des réflexions sur trois thèmes suivants :

- Éthique, science et diplomatie, Éthique de l'engagement du chercheur - auto-saisine du COMETS : Comment aider les chercheurs qui peuvent donner une interview (s'exprimer dans les médias) sans être piégés ? Faut-il nommer des ambassadeurs qui représenteraient le CNRS ? Faut-il créer des sciences and media centers comme en Angleterre ? Comment faire pour que les chercheurs qui s'engagent puissent continuer à faire de la recherche ?
- Technologies neurocognitives : en commun avec le comité d'éthique de l'INSERM. Comment aborder cette question de l'influence des gafam sur les sciences neuro cognitives ?
- Éthique de la recherche et éthique environnementale - SAISINE par le PDG en lien avec la création du laboratoire 1POINTS

Q : différence entre le CCNE et le COMETS ?

R : Le CCNE est plus ancien que le COMETS et répond surtout questions de recherche en biologie (réflexion bio-éthique), à la crise sanitaires ou environnementales. Chaque comité est indépendant mais le CCNE a la volonté de rapprocher tous les comités d'universités ou d'organisme pour qu'ils puissent travailler ensemble notamment pour porter des messages communs. Désormais, tous les ans, il y a une réunion d'une journée avec tous ces acteurs pour les faire travailler ensemble (prochaine en juin ; travail spécifique sur "le chercheur dans l'espace public").

Q : est-ce qu'il y a des liens en Europe ou à l'international ?

R : Il n'y en avait pas mais des prises de contact ont été lancées depuis 3 mois. Il n'y a pas encore eu de réponse.

Q : Qu'en est-il des chercheurs qui interviennent en public de façon « peu éthique »; que peut faire le COMETS ?

R : Il existe un certain nombre d'éléments dans un avis (n°42) du mandat précédent qui rappelle certaines règles claires (le chercheur dit d'où il parle, si c'est en tant que citoyen ou chercheur qu'il parle, si c'est son domaine de compétences ou pas, etc.). Ce n'est pas forcément suffisant ou alors cette norme peut avoir des effets contre-productifs (ex. "au-delà des biologistes moléculaires, pas possible de se positionner sur des questions comme les biotechnologies"). Que faire quand un chercheur agit de la sorte ? Est-ce qu'il faut nommer des "ambassadeurs habilités" à s'exprimer ? Est-ce qu'il revient à l'institution de réagir (approche centralisatrice voire infantilisante) ? Ou est-ce qu'il vaut mieux laisser le débat s'installer et laisser les choses se faire naturellement ?

Q : Les ambassadeurs seraient aussi une parole officielle et cela pourrait conduire à la dérive d'une parole fermée ?

R : Les chercheurs sont de plus en plus conduits à parler dans les médias ce qui pourrait conduire à des dérives. La question est : est-ce que les institutions devraient nommer un certain nombre de spécialistes pour être les "ambassadeurs de l'institution" ? Côté média, par exemple, Radio France a mis en place un comité d'éthique pour voir comment mieux relayer la science ; ils ont conscience qu'ils ont un rôle crucial à jouer entre le grand public et les chercheurs. Il faut approfondir ces questions avec les médias.

Q : est-ce qu'une solution ne serait pas de privilégier les expressions de collectifs (qui commence à deux) à l'expression individuelle ?

R : Oui, c'est effectivement ce vers quoi tendent plusieurs unités de recherche (ex. climatologues de l'IPSL).

11 - Approbation du compte rendu des débats de la réunion des 18 et 19 novembre 2021 (vote du Conseil)

Vote : 20 Pour et 1 Abstention

12 - Adoption des recommandations (Vote du Conseil)

Recommandation pour la Réduction de la charge administrative dans l'évaluation des unités :

Le Conseil scientifique du CNRS soutient pleinement la tribune des directeurs d'unités et structures de recherche parue dans Le Monde le 10 janvier 2022 (https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/01/10/la-bureaucratie-nuit-gravement-a-la-recherche_6108818_3232.html). En cela, il rejoint l'avis de la Coordination des responsables des instances du comité national https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/c3n/motions/Motion_C3N_Necessite_de_reduire_la_charge_administrative_dans_l_e2%80%99evaluation_des_unites.pdf

Destinataires :

- Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
 - M. Thierry Coulhon, président du HCERES
 - Mme Nelly Dupin, conseillère auprès du président du HCERES
 - M. Jacques Mairesse, conseiller d'orientation scientifique de l'OST du HCERES
 - M. Alexandre Arlin, chef de cabinet du HCERES
 - M. Eric Saint Aman, directeur du département d'évaluation de la recherche du HCERES
 - M. Bernard Larrouturou, département d'évaluation des organismes du HCERES
 - M. Manuel Tunon de Lara, président de France Universités
 - Mme Virginie Dupont, vice-présidente de France Universités
 - M. Guillaume Gellé, vice-président de France Universités
 - Les présidents des commissions :
M. Francois Germinet, M. Alain Bui, Mme Macha Woronoff, Mme Emmanuelle Garnier, Mme Sylvie Retailleau, M. Pierre Mutzenhardt, M. Philippe Raimbault, M. Philippe Ellerkamp
 - Les membres élus par l'assemblée plénière :
M. Gilles Roussel, M. Frédéric Miranville, M. Jean-Marc Ogier, Mme Virginie Laval, M. Mathias Bernard, M. David Alis, M. Jeannick Brisswalter, Mme Catherine Xuereb
 - M. Gilles Bloch, président directeur général de l'INSERM
 - M. Philippe Mauguin, président directeur général de l'INRAE
 - M. Bruno Sportisse, président directeur général d'Inria
 - M. Francois Jacq, administrateur général du CEA
 - Mme Elsa Cortijo, directrice de la recherche fondamentale CEA
 - M. Antoine Petit, président directeur général du CNRS
 - M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- Vote : 19 pour

Recommandation pour améliorer les méthodes d'évaluation

Suite à la signature par le CNRS et l'HCERES de la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA, <https://sfdora.org/signers/>), le Conseil scientifique du CNRS rappelle la nécessité pour l'ensemble des instances d'évaluation de respecter les engagements pris. Notamment il souhaite la mise en place d'une évaluation qualitative fondée sur l'examen approfondi des dossiers, pour dépasser une évaluation trop souvent limitée à des indicateurs purement quantitatifs. Dans ce contexte, le Conseil scientifique du CNRS s'associe aux demandes de maintien des déplacements sur site pour l'évaluation de l'ensemble des laboratoires et structures de recherche.

Destinataires :

- M. Emmanuel Macron, Président de la République
- Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- M. Thierry Coulhon, président du HCERES
- Mme Nelly Dupin, conseillère auprès du président du HCERES
- M. Jacques Mairesse, conseiller d'orientation scientifique de l'OST du HCERES
- M. Alexandre Arlin, chef de cabinet du HCERES
- M. Eric Saint Aman, directeur du département d'évaluation de la recherche du HCERES
- M. Bernard Larrouturou, département d'évaluation des organismes du HCERES
- M. Manuel Tunon de Lara, président de France Universités
- Mme Virginie Dupont, vice-présidente de France Universités
- M. Guillaume Gellé, vice-président de France Universités
- Les présidents des commissions : M. Francois Germinet, M. Alain Bui, Mme Macha Woronoff, Mme Emmanuelle Garnier, Mme Sylvie Retailleau, M. Pierre Mutzenhardt, M. Philippe Raimbault, M. Philippe Ellerkamp

- Les membres élus par l'assemblée plénière : M. Gilles Roussel, M. Frédéric Miranville, M. Jean-Marc Ogier, Mme Virginie Laval, M. Mathias Bernard, M. David Alis, M. Jeannick Brisswalter, Mme Catherine Xuereb
- M. Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Sylvie BAUER, présidente de la CPCNU
- CPCN

Vote : unanimité 19 pour

Recommandation concernant l'incarcération de Fariba Adelhah

Le Conseil scientifique du CNRS exprime sa stupéfaction après la nouvelle incarcération de la chercheuse Fariba Adelhah en Iran et appelle à sa libération immédiate. Il réitère sa recommandation du 10 juillet 2020.

https://www.cnrs.fr/comite-national/cs/recommandations/9-10_juillet_2020/Recommandation-concernant-la-condamnation-de-Fariba-Adelhah.pdf

Destinataires:

- Mme Frédérique Vidal, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères
- M. Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- Mme Catherine Bréchnignac, Ambassadrice Déléguée à la Science, la Technologie et l'Innovation
- Son Excellence Bahram Qasemi, Ambassadeur d'Iran en France

Vote : unanimité 19 pour